

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2009

L'an deux mil neuf, le onze juin à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Auge Dozuléen (COPADOZ) légalement convoqués, se sont réunis à l'Espace Culturel Fernand Seigneurie de Dozulé en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques MERCIER, Président.

Étaient présents : MM. J. MERCIER, Ph. POIRIER, M. TESNIERE, Mme S. GAUGAIN, MM. Th. De VANSAY, F. OLIVAIN, Mmes Ch. LENEVEU, I. GUERIN, MM. Ph. JEAN, J.-Fr. WANTZ, R. HARANG, N. JOSEPH, Cl. BELLANGER, Mme R. DAVID, MM. M. RENOU, S. MARIE, A. LOCKHART, F. VAN DEN BUSSCHE, Th. LECOMTE, Mmes G. MEVEL-RHUT et B. CHAUVIN, MM. J.-L. BOULANGER, MM. G. LAMOTTE, A. LOCRET, Mmes N. CHRETIEN, M. VOLLAIS, MM. P. KECHICHIAN, M. LETIRAND, D. CAGNIARD, Fr. LANGEVIN, G. DESMEULLES, F. LEBRUN, MM. A. FONTAINE, A. ASMANT, R. JOURNET, Th. CAMBON, Mme J. BOUTTELEGIER, M. Cl. LOUIS.

Absents : Mmes N. GAUDIN, V. ATHENOUX et M. HUMBERT, MM. P. GERMAIN, B. VACQUEREL, Chr. MARIÉ (excusé remplacé par M. LECOMTE), R. FONTAINE (excusé) et M. PLESSIS.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard LAMOTTE

Invité : Monsieur LE GUEN, Trésorier communautaire

Date de convocation du conseil : 27 mai 2009

Compte rendu affiché le 15 juin 2009

A l'unanimité, le compte rendu du conseil communautaire du 12 mars 2009 est adopté

CHOIX DU NOM DU GYMNASE

Monsieur MERCIER exprime le souhait de COPADOZ de donner au gymnase le nom d'un sportif français de haut niveau, représentatif des sports qui seront pratiqués dans cette salle et susceptible de venir inaugurer le gymnase à l'occasion d'une fête sportive avec les enfants des écoles.

Des contacts ont été pris avec le judoka David DOUILLET originaire de Haute-Normandie qui a donné son accord de principe. L'inauguration est prévue pour le samedi 17 octobre 2009 (10h00 - 12h30).

Un comité de pilotage de cette journée d'inauguration est mis en place avec les directeurs des établissements scolaires publics et privés et avec le président de l'ALD Monsieur GUILBERT.

Monsieur MARIÉ suggère un deuxième nom, celui de Emeric MARTIN pongiste natif de Lisieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (une voix contre Monsieur FONTAINE et cinq abstentions Mesdames DAVID et MEVEL-RHUT et Messieurs MARIE, LECOMTE et LOUIS) de donner au nouveau gymnase de Dozulé le nom de « Gymnase David DOUILLET » et d'en obtenir l'autorisation écrite, libérée de tous droits, de la part de ce dernier.

DECISIONS MODIFICATIVES 1 et 2

Monsieur MERCIER informe le Conseil que des décisions modificatives sont nécessaires sur le budget de la ZAC et sur le budget scolaire suite à des oublis lors de la définition du budget.

Budget de la ZAC - Décision modificative n° 1: Des factures correspondant aux travaux achevés en 2008, arrivées tardivement, ont été mandatées sur 2009 mais non prises en compte dans la définition du budget.

Décision modificative n° 1 : Budget ZAC

Section de Fonctionnement - Dépenses

Compte 605 dépenses de fonctionnement	+ 11 000
Compte 678 autres charges exceptionnelles	- 11 000

Budget scolaire : des travaux commandés en 2008 mais non budgétés en 2008 n'ont pu être intégrés aux RAR et ont été engagés sur l'exercice 2009 avant le vote du budget : portes coupe-feu de la cantine de la maternelle (8812.13), chauffage de la salle de judo (2646.75), tatami (6890.78 € moins 3575 € de subvention accordés par le Conseil Général. Cependant, lors de la définition du budget ils n'ont pas été réintégrés.

Concernant les dépenses d'énergie : une grosse facture (9000 euros) concernant la consommation 2008 est arrivée à la toute fin 2008. Une partie de cette facture a été annulée et remboursée (annulation partielle du mandat pour 4000 euros) mais les crédits au 60612 doivent être revus.

Décision modificative n° 2 : Budget Scolaire

Section d'investissement - Dépenses

Compte 2135 (ou 21312) agencements	+ 15 000
Compte 2313 constructions	- 15 000

Section de Fonctionnement - Dépenses

Compte 60612	+ 10 000
Compte 678 autres charges exceptionnelles	- 10 000

Après en avoir délibéré, les commissions Finances et Scolaire ayant donné leur accord, le Conseil communautaire adopte à l'unanimité ces deux décisions modificatives.

CREATION D'UN OFFICE DU TOURISME

Madame GAUGAIN rappelle aux Conseillers que ce projet ayant été approuvé par les commissions Tourisme et Finances dès l'année 2008 et intégré au budget 2009, les dossiers y afférant, en particulier les demandes de subventions, doivent être réalisés dès cette année, même si les locaux ne seront disponibles qu'à la toute fin de l'année, après le déménagement de la bibliothèque dans l'ancienne école de filles en reconstruction.

L'Office du tourisme serait créé sous forme de régie simple.

Les locaux devant accueillir l'Office du Tourisme étant la propriété de la commune de Dozulé, une convention sera signée ultérieurement avec la commune de Dozulé pour leur mise à disposition.

Une convention d'objectifs de l'Office du Tourisme sera établie par COPADOZ définissant les compétences de celui-ci dans la limite des compétences intercommunales.

Des demandes de subventions doivent être dès à présent déposées notamment auprès du Conseil Général, susceptible de financer les travaux d'aménagement à hauteur de 35%.

Des demandes de devis pour la maîtrise d'œuvre ont été faites, en attente de réponse.

La création d'un demi poste sera envisagée (sur l'exercice 2010).

Compte tenu de l'avis favorable des commissions Tourisme et Finances, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la création de l'Office du Tourisme sous forme de régie simple et autorise le Président ou le Vice-Président en charge du dossier à entreprendre toutes les démarches nécessaires, à signer une convention avec la mairie de Dozulé pour la mise à disposition des locaux, et à déposer tous les dossiers de demandes de subventions nécessaires.

Monsieur BOULANGER demande confirmation que l'Office du Tourisme et le Point Info 14 seraient tous deux dans le même local et souhaite savoir qui gèrera les deux structures.

Madame GAUGAIN précise qu'en effet les deux structures seront ensemble et que ceci nécessite d'aménager un espace de confidentialité pour le Point Info 14. Les locaux ont été visités conjointement par les responsables au Conseil Général du Tourisme et des Points Info 14. L'espace est apparu parfaitement fonctionnel à tous sous réserve de l'aménagement de cet espace protégé. Les plans ont été définis avec leur aval. Il sera aussi nécessaires d'ouvrir deux postes, un plein temps pour le Point info 14 et un mi-temps pour l'Office du tourisme avec deux profils très spécifiques.

Monsieur BOULANGER demande des précisions sur le partage de la gestion entre COPADOZ et Dozulé.

Madame GAUGAIN indique que ces deux services relèvent des compétences de la Communauté de communes et que c'est elle qui porte le projet, demande et recevra les subventions (de fonctionnement comme d'investissement). Donc c'est COPADOZ qui gèrera même si Dozulé a décidé de participer aux travaux d'aménagement des locaux qui lui appartiennent et seront mis à la disposition de COPADOZ après signature d'une convention.

Le projet, approuvé par les commissions Finances et Tourisme est adopté à l'unanimité. Autorisation est donnée à Monsieur MERCIER de signer une convention avec Dozulé et de demander toutes les subventions pour lesquelles ce projet est éligible.

CREATION D'UN POINT INFO 14

Madame GAUGAIN rappelle que ce projet a lui aussi été intégré au budget 2009. Les dossiers y afférant, en particulier les demandes de subventions, doivent être réalisés dès cette année.

Une convention devra être signée entre le Point Info de Dozulé et le Conseil général pour l'intégrer au réseau des Points Info 14 du Département et lui permettre ainsi de bénéficier d'un équipement informatique et d'aides (notamment en matière de formation) de la part du Conseil général.

Une demande de subvention peut également être déposée auprès de la Préfecture au titre de la Dotation de Développement Rural (investissement et fonctionnement).

Monsieur WANTZ souhaite savoir qui supportera les frais de fonctionnement.

Madame GAUGAIN précise que la subvention de 10 600 euros versée par le Conseil Général au titre du fonctionnement sera versée à COPADOZ qui en assumera le reste (soit 50% du coût annuel du poste).

Plan de financement commun aux deux structures

Les travaux d'aménagement des locaux ont été évalués à 35 000 euros par le CAUE (dont un tiers au titre du Point Info 14) auxquels il faut ajouter 5 000 euros pour du mobilier et 10% pour le maître d'œuvre.

Répartition des coûts

Dozulé : 12 000

COPADOZ : 8 500 (et 5 000 euros du mobilier)

Conseil Général, 35 % au titre de l'Office du Tourisme (2/3 des travaux et borne d'accueil) : 9 250

DDR, jusqu'à 80% des travaux au titre du Point Info 14 : 8 750

Le fonctionnement du Point Info 14 est subventionné par le Conseil Général : 10 600 € par an pendant trois ans (renouvelable), soit 50% du coût total du poste.

Compte tenu de l'avis favorable des commissions Développement économique et Finances, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la création de ce Point Info 14 et autorise le Président ou le Vice-Président en charge du dossier à entreprendre toutes les démarches nécessaires, à signer une convention avec le Conseil Général, et à déposer tous les dossiers de demandes de subventions nécessaires.

PLACEMENTS FINANCIERS - BUDGET OM - BUDGET ZAC

Monsieur LE GUEN informe le Conseil que compte tenu de la trésorerie de COPADOZ deux placements sont envisageables, sur comptes à termes auprès du Trésor, à un taux très modeste (0.90%) sur les deux budgets

de la ZAC et des Ordures ménagères : 150 000 euros par budget, par tranches de 10 000 euros, ce qui permet de ne pas perdre d'argent et de pouvoir en disposer si besoin.

Monsieur LE GUEN précise en réponse à une question de Monsieur OLIVAIN qu'aucun autre placement n'est actuellement conseillé aux collectivités territoriales.

Accord ayant été donné par les commissions Ordures Ménagères et Finances, Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de placer pour un an en compte à terme, sur le budget ZAC et sur le budget Ordures Ménagères, la somme de 150 000 euros par budget, tel que proposé, Autorise le Président ou le Vice-Président en charge du dossier à entreprendre les démarches et à signer tout document en ce sens.

SPANC

Monsieur LE GUEN dresse un bilan des contrôles réalisés depuis le lancement de la campagne menée par Véolia.

Pour les deux années 2007 et 2008, 1417 facturations ont été émises, dont à ce jour 92% réglées.

Monsieur Le GUEN informe les élus de la procédure suivie en cas de non paiement (poursuite automatique, retenue à la source si possibilité) et leur rappelle que le prix exigé a été fixé par l'assemblée communautaire elle-même. Il est à déplorer que dans plusieurs communes un mouvement de refus de paiement soit constaté. Les communes concernées seront contactées par la Trésorerie et la liste des contrevenants transmise à COPADOZ.

Messieurs CAMBON et LOUIS refusent que les maires interviennent auprès des habitants quand Véolia n'arrive pas à les joindre pour fixer une date de visite (ce que Véolia a suggéré).

Monsieur De VANSSAY souhaite savoir ce que la Trésorerie et COPADOZ attendent des maires : qu'une information et une pédagogie soit tentée auprès de ces personnes pour défendre le bien fondé de ces contrôles et de leur mode de paiement.

IMMOBILISATIONS

Monsieur Le GUEN informe les élus qu'il est indispensable de gérer les immobilisations (notamment depuis le passage à Hélios) et remercie les collectivités qui se sont déjà acquittées de cette tâche. Contrairement à ce qui c'est fait pendant de nombreuses années, la Trésorerie, qui n'a pas à le faire, ne se chargera plus de la gestion de l'actif. Cela va obliger la plupart des collectivités à acquérir les logiciels dédiés. Monsieur Le GUEN incite les élus à négocier auprès de leur prestataire de logiciel comptable un module immobilisation (qui devrait être intégré au module comptabilité) et à négocier des formations intercollectivités à des prix plus avantageux.

DEVOLUTION DU MARCHE DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur POIRIER informe les membres du Conseil que conformément à la délibération du 12 mars 2009, un appel d'offres a été lancé pour désigner un nouveau gestionnaire de la cuisine scolaire. La commission d'appel d'offres dans ses séances du 20 mai et du 8 juin 2008 a examiné les offres des candidats et a décidé de reconduire la société ANSAMBLE, prestataire actuel. Le contrat sera conclu pour 5 ans. Il est proposé d'introduire un repas biologique par mois.

Les tarifs TTC proposés sont les suivants : repas maternelle 2.099€ repas primaire 2.205€ repas adultes 2.268€. Il est proposé d'introduire un repas biologique par mois, le coût du repas biologique étant de 4% supérieur à un repas normal pour ce prestataire (coût total annuel augmenté de 4.7% avec un repas biologique).

Madame DAVID, Monsieur WANTZ s'interrogent sur l'intérêt qu'il y a à introduire un repas par mois (trop ou trop peu).

Madame GAUGAIN souligne l'importance qu'il y a à accompagner ce repas d'une sensibilisation auprès des élèves (éducation au goût).

Monsieur MERCIER tout en défendant l'idée de progresser en ce sens pointe le doigt sur les difficultés qu'il y a encore aujourd'hui pour trouver des producteurs locaux de produits biologiques.

Les commissions Finances et Affaires Scolaires s'étant prononcées favorablement sur ce choix,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire procède à deux votes
A l'unanimité, il autorise le Président ou le Vice-Président en charge du dossier à signer le marché avec la Société ANSAMBLE aux conditions fixées ci-dessus
A la majorité (deux voix contre - Messieurs WANTZ et HARANG) le Conseil adopte l'introduction d'un repas biologique par mois et accepte le surcoût consécutif.

CONVENTION AVEC LA CCI POUR UN PAC IMMO

Monsieur MERCIER propose au Conseil la signature d'une convention PAC IMMO avec la CCI de Lisieux pour la commercialisation du dernier terrain non vendu de la ZAC d'Annebault (3000 m2) et éventuellement dans l'avenir pour d'autres terrains que COPADOZ souhaiterait dédier au développement artisanal ou commercial. Il s'agit de proposer à des entreprises souhaitant s'implanter sur notre territoire ou se développer un ensemble terrain-permis de construire prêts pour une installation rapide. Une aide globale est apportée à l'entrepreneur pour la réalisation de son projet (demandes de subventions notamment). L'entrepreneur reste libre du choix de son type de crédit.

La CCI après consultation a choisi comme maître d'œuvre le GIC (Colombelles) qui est chargé de l'étude des projets et du montage des dossiers de permis de construire, du suivi de la construction. La CCI quant à elle se charge de la publicité sur la signature de ce PAC et de trouver un acheteur. Elle soumet les candidatures à la collectivité qui doit donner son accord (dans un délai court de 15 jours).

Le contrat est valable durant toute la durée de validité du permis de construire.

Les commissions Développement économique et Finances ayant donné leur accord de principe sur la signature d'une convention de PAC IMMO avec la CCI sous réserve d'une réécriture de la convention notariée.

Monsieur MERCIER indique que Monsieur SALVETAT de la CCI a déjà renvoyé une nouvelle version de la convention (signée par une autre commune), elle sera étudiée par notre notaire.

Monsieur JOSEPH souhaite savoir si COPADOZ a des difficultés à vendre le dernier terrain.

Monsieur MERCIER indique qu'en effet ce terrain de 3 000 m2 mais qui ne permet pas de construire une très grande surface de bâtiment, est peu convoité. En particulier la forme du terrain permet difficilement l'aménagement d'une aire de retournement et est peu propice à une division (en réponse à Monsieur DE VANSAY).

Il est précisé aussi sur une question de Monsieur WANTZ que pour COPADOZ, le gain résultant de la vente sera le même par PAC IMMO que dans l'éventualité d'une vente directe.

Monsieur CAMBON souhaite savoir qui est responsable de l'entretien du terrain dans le cas d'une signature du PAC IMMO avant la vente définitive : c'est COPADOZ.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président ou le Vice-Président en charge du dossier à signer la convention après sa réécriture dûment validée par le notaire de la Communauté de Communes et donne tous pouvoirs au Président sur le choix de l'entreprise souhaitant souscrire ce PAC IMMO.

TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^e CLASSE EN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{re} CLASSE

Monsieur TESNIERE informe le Conseil qu'un agent ayant réussi l'examen professionnel d'Adjoint administratif de 1^{re} classe il peut prétendre à un avancement de grade. La volonté du bureau de COPADOZ étant d'encourager la formation et la progression des agents, la transformation du poste est soumise au Conseil.

La Commission Finances ayant donné son accord,

Monsieur JOURNET souligne l'importance qu'il y a à favoriser et encourager l'évolution du personnel.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de transformer le poste d'adjoint administratif de 2^e classe en poste d'adjoint administratif de 1^{re} classe sous réserve de l'accord préalable de la CAP du Centre de Gestion obligatoirement consultée.

OUVERTURE D'UN POSTE POUR LE GARDIENNAGE DU GYMNASÉ

Monsieur POIRIER informe le Conseil que le gymnase devant être ouvert aux écoles vers le mois de novembre 2009, le recrutement d'un gardien est nécessaire pour assurer la sécurité du bâtiment et gérer le planning et les conditions d'accès. La commission scolaire s'est prononcée sur un poste d'Adjoint technique territorial 2^e classe à temps complet (à pourvoir par une ou deux personnes). Les démarches pour assurer le recrutement devant être entreprises dès maintenant, Monsieur Poirier demande au Conseil de se prononcer en faveur de cette création.

Accord ayant été donné par les commissions Finances et Scolaire,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^e classe à temps complet (budget scolaire).

MISE EN PLACE DES TOURNEES TRI SELECTIFS SACS JAUNES

Monsieur TESNIERE indique que conformément aux décisions prises au moment du vote du budget, les sacs jaunes ont été commandés. Un rappel est fait de la nécessité dans laquelle COPADOZ se trouve de réduire les coûts liés à la collecte des déchets, à la fois de location des colonnes de tri et de collecte, donc de réduire les factures de Véolia.

Dans un premier temps la collecte des sacs sera effectuée par le personnel de COPADOZ moyennant quelques heures supplémentaires et à l'aide des camions existants (en réponse à Monsieur OLIVAIN). Elle concernera d'abord Dozulé puis peut être Putot et Annebault (compte tenu du fait que le camion ne peut faire du portes à portes dans la campagne). Les sacs seront distribués gratuitement à COPADOZ et à l'Espace culturel. Une publicité est prévue par voie de presse, affichage dans les mairies, dépliants (horaires et mode d'emploi).

Monsieur WANTZ souhaite connaître le coût des sacs et s'interroge de voir mutualiser les coûts d'une collecte qui ne concerne que Dozulé. Monsieur TESNIERE précise que les sacs coûtent 10 000 euros (pour trois ans de stocks) et qu'il faut bien comprendre qu'actuellement des colonnes de tri sélectifs sont installées essentiellement à Dozulé, Annebault, Putot et Bourgeauville à l'usage de tous les habitants de la Communauté de communes, la majorité des dépôts se faisant à Dozulé. L'objectif est de réduire ces dépôts donc les coûts des vidages (pris en charge par la Communauté de Communes). Il est prévu aussi d'acheter des colonnes de tri (d'occasion) pour limiter le nombre de colonnes louées à Véolia.

Sur une demande de Monsieur OLIVAIN, Monsieur MERCIER précise que le dépôt de ces déchets se fera directement à Roquencourt. Malheureusement la tendance actuelle est à une moindre rémunération des déchets récupérables.

BILANS ENERGETIQUES ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur POIRIER informe le Conseil que deux bâtiments de la Communauté de Communes, l'école maternelle et l'Espace Culturel Fernand Seigneurie, nécessitent de revoir entièrement leur mode de chauffage pour réaliser des économies de gestion. Un diagnostic énergétique est donc nécessaire selon les recommandations de l'ADEME.

Plan de financement : les pré-diagnostic opérationnels (avec préconisation d'investissement) réalisés selon le cahier des charges de l'ADEME sont financés par celle-ci à hauteur de 70% (assiette plafonnée à 3800€).

Les commissions Finances et Scolaire ayant donné leur accord,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président ou le Vice-Président en charge du dossier à faire une demande d'aide et de subventions auprès de l'ADEME, à entreprendre les démarches et à signer tout document en ce sens.

INFORMATIONS DIVERSES

CIRALE

Au CIRALE, des échanges de terrains sont en cours (propriétaires, Conseil Général, Conseil Régional avec intervention de la SAFER). La construction en cours, sur les terrains propres au CIRALE est celle d'un bâtiment de médecine médico-légale pour les chevaux).

Une plate forme doit voir le jour, centre d'entraînement et physiothérapie avec une société d'économie mixte pilotée par le Conseil Régional. Ce projet est en cours d'étude pour un subventionnement complémentaire de l'Etat.

Le Conseil Général serait lui pilote d'une société d'économie mixte de développement économique autour du cheval (avec des échanges de terrains en cours également via la SAFER), société à laquelle COPADOZ pourrait très modestement participer.

TRAVAUX

Au gymnase, la fin des travaux est prévue fin juillet avec passage de la commission de sécurité le 15 septembre. L'inauguration est prévue le samedi 17 octobre.

Le chantier de l'ancienne école lui aussi avance normalement.

COPADOZ va devoir étudier le devenir de la cantine scolaire. Le bâtiment actuel date de 1962 et pose problème en termes de sonorisation et de conformité sanitaire. Des travaux coûteux ont déjà été nécessaires pour maintenir ce bâtiment préfabriqué (toiture en particulier) ce qui ne peut se renouveler. Il faudra envisager une reconstruction soit sur le même site soit ailleurs et essayer de solutionner le problème du trajet (dangereux) des enfants de l'unité B.

CHEMINS DE RANDONNEE

BAC Environnement a commencé les travaux d'entretien. Il est demandé aux mairies de vérifier la qualité des travaux.

Messieurs JOURNET et CAMBON déplorent que le travail soit mal fait (ou pas du tout). Monsieur CABON demande également que des dates de passage de BAC Environnement soient fournies aux mairies pour que le travail de contrôle soit facilité.

REGIME SOCIAL

Il apparaît que les situations des agents de COPADOZ soient en l'état inégalitaires (des agents bénéficient d'avantages et d'autres pas). Il est donc nécessaire de tout mettre à plat avant d'étudier les possibilités d'uniformisation des prestations. Une proposition sera faite au prochain conseil communautaire.

MOYENS HIPPOMOBILES

En réponse à Monsieur WANTZ il est confirmé que le projet n'est pas abandonné mais compte tenu de la défection de Dozulé il ne sera maintenu que s'il permet à COPADOZ de réaliser des économies en matière de collecte sélective. Le coût de l'opération est à l'étude en particulier grâce au travail de Madame ATHENOUX. Une réunion du comité de pilotage est prévue le 18 juin 2009.

DECHETTERIE

La CCED a lancé un appel d'offre pour la gestion de la déchetterie de Périers et les résultats ne sont pas encore connus. Des solutions de rechange sont étudiées.

PERSPECTIVES FINANCIERES POUR LES TROIS ANNEES A VENIR

-Cantine scolaire

-Pôle technique de Dozulé : il regrouperait les Ordures Ménagères de COPADOZ, les services techniques de Dozulé, les services du SIVU sur un terrain proche de la station d'épuration et se concrétiserait à l'occasion d'un échange (terrain) Dozulé/COPADOZ (l'ancien gymnase) à l'étude. En effet COPADOZ ne souhaite pas garder la gestion de deux gymnases et Dozulé a des projets urbanistiques vers ce secteur de l'avenue Georges Landry.

Madame GAUGAIN rend également compte des résultats de l'enquête de la CCI : révision des stationnements en cours sur Dozulé, soutien par la mairie du projet d'installation d'une boucherie, demande d'un marché de fin de semaine de produits terroirs et biologiques (une réunion a eu lieu et le projet va être approfondi avec le Groupement d'Agriculture Biologique de Normandie).

En réponse à Monsieur De VANSAY il est précisé que dans un premier temps le gymnase est conservé pour être mis à la disposition des associations. En effet le nouveau gymnase, exclusivement scolaire (condition d'obtention des subventions), ne peut accueillir les associations que très ponctuellement.

Madame GAUGAIN informe les conseillers qu'un forum des associations (de tout COPADOZ) est organisé à Dozulé le samedi 5 septembre (10h00 - 17h00).

Le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 24 septembre.

La séance est levée à 21h45.